

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2013 A 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, G. VAILLANT, S. DELAUNAY , F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD

Excusés : F. ESMANGART de BOURNONVILLE, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. DENIS,
E. GUILLOU, R. NOUNTCHONGOUÉ,

Secrétaire de séance : B. RAUD

Convocation : 5 mars 2013



COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE 2012

Sous la présidence de Madame Gisèle VAILLANT, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2012 de la Commune établi par Madame le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 262 221.23 €
Recettes : 1 650 696.61 €
Excédent : 388 475.38 €

Section d'investissement :

Dépenses : 691 572.02 €
Recettes : 550 434.38 €
Déficit : 141 137.64 €

Le résultat net positif est donc arrêté à : 247 337.74 € hors restes à réaliser.

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2012 de la Commune.

COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT 2012

Sous la présidence de Madame Gisèle VAILLANT, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2012 du service assainissement établi par Madame le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : 120 243.57 €
Recettes : 323 201.00 €
Excédent : 202 957.43 €

Section d'investissement :

Dépenses : 155 493.05 €
Recettes : 133 105.60 €
Déficit : 22 387.45 €

Soit un excédent global de : 180 569.98 €

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2012 du service assainissement.

COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT 2012

Sous la présidence de Madame Gisèle VAILLANT, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2012 lotissement établi par Madame le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	82 582.91 €
Recettes :	101 844.23 €
Excédent :	19 261.32 €

Section d'investissement :

Dépenses :	81 824.16 €
Recettes :	0 €
Déficit :	81 824.16 €

Soit un déficit global de 62 562.84 euros.

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2012 du budget annexe lotissement.

COMPTE ADMINISTRATIF – LOCAUX COMMERCIAUX 2012

Sous la présidence de Madame Gisèle VAILLANT, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2012 locaux commerciaux établi par Madame le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	0 €
Recettes :	0.04 €
Excédent :	0.04 €

Section d'investissement :

Dépenses :	25 882.42 €
Recettes :	0 €
Déficit :	25 882.42 €

Soit un déficit global de 25 882.38 euros.

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2012 du budget annexe locaux commerciaux.

COMPTE ADMINISTRATIF – LOGEMENTS SOCIAUX 2012

Sous la présidence de Madame Gisèle VAILLANT, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2012 logements sociaux établi par Madame le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Section d'investissement :

Dépenses : 3 521.18 €
Recettes : 0 €
Déficit : 3 521.18 €

Soit un déficit global de 3 521.18 euros.

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2012 du budget annexe logements sociaux.

COMPTE DE GESTION - COMMUNE 2012

Sous la présidence de Madame Marie Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion commune 2012 dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipale.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT 2012

Sous la présidence de Madame Marie Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2012 du service assainissement, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION - LOTISSEMENT 2012

Sous la présidence de Madame Marie Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2012 du service lotissement, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du service lotissement dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION – LOCAUX COMMERCIAUX 2012

Sous la présidence de Madame Marie Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2012 du service locaux commerciaux, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du service locaux commerciaux dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION – LOGEMENTS SOCIAUX 2012

Sous la présidence de Madame Marie Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2012 du service logements sociaux, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du service logements sociaux dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2012

Budget commune :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2012 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2012	349 268.94 euros
(B) Déficit d'investissement 2012	141 137.64 euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	123 350.00 euros
(D) recettes	105 000.00 euros
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	159 487.64 euros
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	159 487.64 euros
(G) 002 : excédent réparti fonctionnement	228 987.74 euros

Budget Assainissement :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2012 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2012	202 957.43 euros
(B) Déficit d'investissement 2012	22 387.45 euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	20 000.00 euros
(D) recettes	0 euro
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	42 387.45 euros
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	42 387.45 euros
(G) 002 : excédent réparti fonctionnement	160 569.98 euros

Budget Lotissement:

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2012 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2012	19 261.32 euros
(B) Déficit d'investissement 2012	81 824.16 euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	50 000.00 euros
(D) recettes	50 000.00 euros
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	81 824.16 euros
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	19 261.32 euros
(G) 002 : excédent réparti fonctionnement	0 euros

Budget Locaux commerciaux :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2012 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2012	0.04 euros
(B) Déficit d'investissement 2012	25 882.42 euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	50 000.00 euros
(D) recettes	0 euros
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	75 882.42 euros
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	0.04 euros
(G) 002 : excédent réparti fonctionnement	0 euros

Budget Logements sociaux :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2012 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2012	0 euro
(B) Déficit d'investissement 2012	3 521.18 euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	50 000.00 euros
(D) recettes	0 euro
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	53 521.18 euros
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	0 euro
(G) 002 : excédent réparti fonctionnement	0 euro

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2013

Le Conseil municipal étudie les propositions de subventions pour 2013 établies par la Commission des finances.

Le Conseil municipal attribue à l'unanimité les subventions ci-dessous :

APE Gaston Chaissac (15.00 €x 179 élèves)	2 685.00
APEL La Limouzinière (15.00 €x 149 élèves).....	2 235.00
F.C. Logne & Boulogne	1 500.00
Guidon Machecoulais (Critérium)	100.00
Centre de Tir La Limouzinière.....	400.00

Athlétic Retz Sud Lac.....	100.00
Lim Danse La Limouzinière.....	300.00
Taekwondo La Limouzinière	190.00
ES Logne La Limouzinière.....	100.00
St Colomban Tennis de Table	160.00
Amicale de l'espoir La Limouzinière	150.00
Ecole de musique, St Philbert.....	2 054.00
Société de chasse, La Limouzinière	235.00
Familles Rurales - Centre aéré, La Limouzinière	4 000.00
Familles Rurales - Accueil mercredi et petites vacances.....	3 500.00
Familles Rurales Saint Colomban Halte Garderie 2011 3.60€*1 500 heures	5 400.00
CAPL/CPIE Corcoué sur Logne Animation jeunesse	11 940.00
CAPL/CPIE Corcoué sur Logne Chantier jeunes bénévoles	5 000.00
Office municipal, La Limouzinière	1 200.00
Comité des fêtes La Limouzinière (feu d'artifice).....	1 800.00
Société des Historiens du Pays de Retz	50.00
Musique et Danse 44 (1.20 €/hab + 15.24 €)	2 712.24
All In La Limouzinière	150.00
Foot Fête F...	480.00
A.D.V.C. 44 Ass. Conjoint Survivant	35.00
IME Le Cenro Vertou	80.00
Les Nounous du Lac-Saint Philbert	250.00
ASCODE	120.00
La Clairière.....	50.00
Sclérosés en plaques	25.00
Aide à Domicile en Milieu Rural - La Limouzinière	1 300.00
Amicale des Donneurs de sang - St Philbert	110.00
Amicale Sapeurs pompiers- St Philbert	110.00
Amicale Sapeurs pompiers - St Colomban	110.00
La Prévention Routière	100.00
ADAPEI Sud Loire	60.00
Restaurants du cœur	280.00
Retz' Agir - Machecoul	2 857.50
Association Onco Plein Air	80.00
Tiyenta France St Philbert de G.Lieu	100.00
Association des Paralysés de France.....	200.00
Conseil Architecture Urbanisme et Environnement - Nantes	96.00
Association d'Information Communale de Loire-Atlantique	326.25
Association Départementale d'Information sur le Logement	80.00
Lutte anti grêle.....	600.00
AFN, La Limouzinière	100.00
Bleuets de France	25.00
Ass. Solidarité Encouragement au Dévouement.....	33.00
Secours Populaire Français	160.00
Plus qu'un Show La Limouzinière.....	100.00

Soit un total de 53 828.99 Euros

En ce qui concerne la subvention Familles Rurales La Limouzinière, le conseil municipal par 11 voix pour et 2 contre décide de maintenir la subvention à hauteur de 7 500.00 euros et de revoir l'association en cours d'année pour l'attribution d'un complément à hauteur de 2 500.00 euros. Madame le Maire indique qu'un rendez-vous sera pris avec les responsables de cette association pour leur expliquer la position de la commune.

Sur proposition de la Commission de finances, le Conseil municipal décide d'inscrire un crédit global de 58 000.00 € à l'article 6574 du BP 2013.

PARTICIPATION ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT

Madame le Maire présente le bilan financier de l'année scolaire 2011/2012 pour un élève de l'école Gaston Chaissac. Le coût par élève est de 521.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité aligne la participation à l'école privée Saint Joseph sur ce montant.

La participation à l'OGEC de La Limouzinière pour l'école sous contrat est arrêtée à 77 709.46 € pour l'année 2013, elle sera versée mensuellement pour un montant de 6 475.79 €

Les crédits seront inscrits au BP 2013.

PARTICIPATIONS FOURNITURES SCOLAIRES

Madame le Maire propose au Conseil municipal de majorer la participation aux fournitures scolaires de 1,80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à 35,32 € par élève la participation 2013 aux fournitures scolaires.

Les crédits ouverts :

- Ecole Gaston Chaissac : $179 \times 35.32 = 6\,322.28$ €

- Ecole Saint Joseph : $149 \times 35.32 = 5\,262.68$ €

seront inscrits au BP 2013 de la commune.

MARCHÉS PARC DU CHATEAU

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le Conseil municipal approuve les marchés de travaux pour l'aménagement du parc du château.

Les marchés sont attribués aux entreprises suivantes :

Lot n°1	Sarl ATDV Rocheteau à Legé	21 333.60 €H.T.
Lot n°2	ISS – Espaces Verts à Couëron	139 713.19 €H.T.
Lot B1	Sarl Dallais Grosseau à La Limouzinière	7 910.03 €H.T.
Lot B2	Charpentiers du Bord de la Logne à Legé	4 001.62 €H.T.
Lot B3	Sarl Graton à Rocheservière	3 467.74 €H.T.
Lot B4	Sarl Egonneau à Saint Philbert de Grand Lieu	1 732.67 €H.T.
Lot B5	Sarl Guilbaud-Sorin à La Limouzinière	3 136.00 €H.T.
Lot B6	Sarl Egonneau à Saint Philbert de Grand Lieu	2 175.69 €H.T.
Lot B7	Sarl Graton à Rocheservière	2 287.49 €H.T.
Lot B8	SIDERO à Legé	2 884.00 €H.T.
Lot B9	Sarl Michaud à La Limouzinière	675.96 €H.T.

Soit un total H.T. de 189 317.99 €

pour une estimation à 190 000 €

Madame le Maire ou un Adjoint est autorisé à signer les marchés à intervenir.

ESQUISSES PROJET LOTISSEMENT DU RITZ DORÉ

Monsieur Frédéric LAUNAY, Adjoint, présente à l'assemblée l'esquisse du futur lotissement du Ritz Doré. Le projet se compose de 8 lots de 401 m² à 557 m² avec une sortie pour chacun sur l'actuelle rue du Ritz Doré.

Il est prévu une reprise de la rue existante et de l'éclairage public, des plantations en limite séparative des services techniques ainsi qu'une clôture en grillage en pourtour des ateliers.

Le Conseil municipal valide le plan présenté. Madame le Maire indique qu'une réunion avec les riverains est prévue le 3 avril prochain pour présenter le dossier en compagnie du maître d'œuvre.

MARCHÉ RESTAURATION SCOLAIRE

Madame Gisèle Vaillant, adjoint à l'enfance et à la vie scolaire, présente le projet d'appel d'offres pour le renouvellement du marché de la restauration scolaire. Le marché serait mis en place à compter de septembre 2013 et serait d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois maximum.

Le Conseil municipal, après avis de la commission enfance et vie scolaire, approuve le dossier d'appel d'offres et charge Madame le Maire de lancer l'appel d'offres.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF 2013 -2015 AVEC LE CAPL/CPIE DE GRAND LIEU

Madame Gisèle Vaillant présente le projet de convention pluriannuelle d'objectif à conclure avec le CAPL/CPIE de Grand Lieu pour les années 2013/2015.

Cette convention sera signée dans le cadre du PEL (Projet Educatif Local) des 4 communes, Touvois, Corcoué sur Logne, Saint Colomban et La Limouzinière.

La participation financière de la commune s'élève à 5.49 €par habitant en 2013 puis 5.53 €en 2014 et 5.57 €en 2015.

Ce document remplace la convention annuelle qui était signée jusqu'ici.

La durée de 3 ans permet au CAPL/CPIE de recruter des animateurs et d'avoir une vue à plus long terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention présentée et autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer les pièces à intervenir.

CONVENTION FAMILLES RURALES SAINT COLOMBAN HALTE GARDERIE « L'ILE AUX DOUDOUS »

Madame Gisèle Vaillant présente la convention pour la gestion et l'organisation de la halte garderie « l'île aux doudous » à Saint Colomban.

Cette convention prévoit un volant de 1 500 heures d'utilisation par les enfants de La Limouzinière, en contre partie la commune de La Limouzinière s'engage à verser à l'association Familles Rurales de Saint Colomban une participation financière de 3.60 €par heure d'utilisation.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la convention présentée et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les documents nécessaires.

ILLUMINATIONS DE L'ÉGLISE

Dans le cadre des travaux du centre bourg, il avait été demandé au SYDELA une étude pour la mise en lumière de l'église.

L'étude et le chiffrage viennent de parvenir en mairie et Madame le Maire présente au Conseil municipal les propositions du SYDELA.

La totalité du projet, toutes options confondues s'élève à 38 630.00 €HT, alors que l'assemblée avait arrêté un montant de 15 000 €lors de l'avant projet.

Devant cette différence et considérant que ce dossier n'a pas été étudié en détail avant d'être soumis à l'assemblée, les élus demandent son report à une prochaine réunion.

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 25 MARS 2013 à 20 H 30**